

MARCHE PUBLIC D'ASSISTANCE A MAITRAISE D'OUVRAGE

Règlement de Consultation R.C.

Acheteur :

Institut National des Sciences Appliquées
135 avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE Cedex 04

Représenté par son Directrice, Madame Alexandra BERTRON,

Objet du Marché :

**MARCHÉ 2025-007 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS PILOTES DEDIES A LA
FERMENTATION ET AUX OPERATIONS AMONT ET AVAL**

Procédure de consultation :

Appel d'offres ouvert

(Passé en l'application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique)

DATE ET HEURE Limite DE RECEPTION DES PLIS :

Le 18/02/2025 à 12h00

IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES

N.B. : dans les documents constitutifs du marché :

- Toute référence aux normes françaises doit être entendue comme l'acceptation des normes européennes reconnues équivalentes
- Toute citation d'un procédé ou d'un produit particulier doit être comprise comme l'acceptation d'un procédé ou d'un produit reconnu équivalent.

<u>Code NACRES :</u> EB.02 – assistance à maîtrise d'ouvrage (hors bâtiments et si - télécom)	<u>Organisme de publicité :</u> PLACE et JOUE
<u>Code CPV :</u> - 71621000-7 - Services d'analyse technique ou services de conseil - 79418000-7 - Services de conseil en matière d'acquisitions	<u>Service instructeur :</u> CRITT Bio-industries <u>Version du document :</u> 16/01/2025 (date de publication du marché)

Règlement de la consultation

Marché de service n°2025-007 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipements pilotes dédiés à la fermentation et aux opérations amont et aval

1.1 Description

La présente consultation a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipements clés de la plateforme technologique, ainsi que les utilités et toutes les structures de support nécessaires à leur bonne utilisation.

La description détaillée des missions est indiquée dans le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

L'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Implanté sur un campus de 21,4 hectares, l'INSA de Toulouse, ouvert depuis 1963, est une école d'ingénieurs accueillant plus de 3200 étudiants sur le campus et diplômant environ 580 étudiants par an. L'établissement exploite 22 bâtiments pour une surface de plus de 75 000 m².

Le projet s'inscrit dans la mise en place d'une nouvelle plateforme technologique sur le site de l'INSA de Toulouse. Cette plateforme comprend un bâtiment dont la construction débutera au second trimestre 2025 et des équipements associés.

Cette plateforme utilisée par le CRITT Bio-industries, permettra le développement de procédés à échelle pré industrielle (TRL 6 à 8) et viendra compléter l'offre de mise à l'échelle procédés proposée par les acteurs locaux.

Cet outil de développement, qui se voudra modulaire et évolutif, devra permettre aux équipes de développement de :

- Tester et qualifier des procédés
- Réaliser des études de prédimensionnement industriel et,
- Produire des lots de démonstration.

Le bâtiment sur 4 niveaux, propriété de l'INSA de Toulouse, est conçu afin d'accueillir sur une surface au sol de 990 m² :

- Au RDC : Une halle pilote ainsi que des laboratoires et espaces techniques associés,
- Au R+1 : Une mezzanine associée à la halle,
- Au R+2 : 500 m² de bureaux dédiés au CRITT Bio-Industries et 600 m² de bureaux et laboratoires dédiés à l'accueil d'entreprises/startups,
- Au R+3 : Des bureaux et laboratoires dédiés à l'accueil d'entreprises/startups.

Les équipements seront à installer au bâtiment 44 de l'INSA Toulouse, au sein de la halle de démonstration et de scale-up du CRITT Bio-Industries.

Les équipements étant situés dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ils devront proposer des niveaux d'instrumentation suffisamment complets et autonomes permettant de répondre aux enjeux des projets d'enseignement de recherches qui y seront menés.

1.2 Forme du prix

Les prix des prestations faisant objet du marché sont des prix forfaitaires, quelles que soient les quantités livrées (article R2112-6 du code de Commande Publique).

Les prix sont définitifs, fermes et actualisables.

La révision des prix se fera dans les conditions énoncées dans le CCAP.

1.3 Division en lots

Le marché n'est pas allotri en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes, conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique.

Règlement de la consultation

1.4 Division en tranches

Sans objet

1.5 Variantes

Sans objet

1.6 Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1.7 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification, et court jusqu'au 30 juin 2028.

2 CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1 Conditions du marché

2.1.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

La prestation est financée sur les fonds FEDER et ADEME. Le délai de paiement est fixé à 30 jours conformément à l'article L2192-10 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L2191-3 du Code de la Commande Publique, le marché donne droit à une avance de 30 % du montant TTC de l'offre de base, plus les prestations supplémentaires éventuelles retenues. Le Titulaire ne pourra recevoir cette avance qu'après avoir constitué une garantie à première demande en garantie de remboursement.

2.1.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

La forme de groupement n'est pas imposée au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre : il peut être solidaire ou conjoint. Cependant, en cas de groupement ou de groupement momentané d'entreprises, le groupement qui est déclaré Titulaire doit être de forme solidaire ou conjointe et, en cas de groupement conjoint, son mandataire doit être solidaire des autres membres du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles.

2.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, l'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée au 4.2.1.1 et 4.2.1.2 sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

Examen des candidatures :

Les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 4.2.1.1.

Examen des offres :

L'INSA se réserve la possibilité d'organiser des échanges avec les candidats recevables pour obtenir des précisions ou des compléments sur la teneur des offres.

3 PROCEDURE

3.1 Type de procédure

Le marché est passé selon une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert en l'application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique

3.2 Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

CRITERE N°1 : Valeur technique (60 %)

Ce critère, noté sur 100 et pondéré à 60 %, au regard du mémoire technique du candidat, se décompose comme suit :

- Compréhension du contexte par le candidat : contraintes et exigences du projet – 15 points
- Moyens humains dédiés : CV et organigramme de l'équipe affectée au projet - 50 points
- Planning et moyens proposés pour réaliser les prestations – 35 points

Tout document générique, non spécifique au projet, sera sanctionné.

Plus précisément, le mémoire technique ne devra pas dépasser 6 pages. Pourront y être annexées les CV, l'organigramme.

CRITERE N°2 : Montant des prestations : 40%

Le prix sera noté sur 100 et pondéré à 40% sur la base du montant inscrit à l'acte d'engagement.

3.3 Renseignements d'ordre administratif

3.3.1. Conditions d'obtention du dossier de consultation

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site www.marches-publics.gouv.fr (références de la consultation : n°2025-007).

Lien direct :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> (références de la consultation : n°2025-007).

Rubrique :

 Je m'authentifie / Je m'inscris

Il est conseillé aux candidats de se reporter au manuel d'installation mis en ligne sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Règlement de la consultation

Marché de service n°2025-007 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipements pilotes dédiés à la fermentation et aux opérations amont et aval

Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

Lors du téléchargement du DCE, le candidat aura la possibilité de s'identifier ou de retirer le dossier de manière « anonyme ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant**.

Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts l'adresse mail suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.

De plus, il est précisé que les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels. Seuls ceux publiés au BOAMP et /ou au JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu.

3.3.2. Date limite de réception des plis

3.3.2.1 Dépôt ou envoi par voie postale des offres sous forme papier

En application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, **LES DEPOTS PAPIERS NE SONT PAS AUTORISES**.

3.3.2.2 Envoi des offres sous forme électronique

Les candidats devront envoyer leur offre, au plus tard le **18/02/ 2025 à 12h00**, par voie électronique au moyen du site www.marches-publics.gouv.fr, (références de la consultation : **n°2025-007**) sous réserve que l'acte d'engagement soit signé électroniquement par une personne habilitée.

L'offre déposée doit être conforme aux dispositions de l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

Pour signer électroniquement un certificat de signature électronique est nécessaire.

Les candidatures et offres pourront être envoyées dans les formats suivants :

- WORD (.doc), (.docx),
- EXCEL (.xls), (.xlsx),
- ACROBAT READER (.pdf)
- WIN ZIP (.zip)

3.4 Langue devant être utilisée la candidature et l'offre

La langue devait être utilisée dans la candidature et l'offre est le Français.

Si les documents fournis par le candidat à l'appui de sa candidature ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

3.5 Délai de validité des offres

120 jours à compter de la date de remise des offres.

4	AUTRES RENSEIGNEMENTS
----------	------------------------------

4.1 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le Règlement de consultation (RC) ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Un acte d'engagement pré-rempli à compléter, et son annexe
 - Annexe 1 : Décomposition du prix global et forfaitaire
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Règlement de la consultation

4.2 Modalités de remise des plis

4.2.1 Procédure de présentation et de remise des offres

4.2.1.1 Documents relatifs à la candidature

Le candidat produit les documents suivants, demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

Capacité juridique

1/ « Lettre de candidature – désignation du mandataire par ses « cotraitants » (**imprimé DC1**), ou équivalent sur papier libre, dûment complété et signé par le candidat, et le cas échéant par chaque membre du groupement

2/ Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat : **Kbis de moins de 6 mois**. Si le signataire du DC1 n'est pas le représentant légal, **la délégation de pouvoir ou de signature** datée et signée en original

3/ Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements** prononcés à cet effet ;

Capacité économique et financière

5/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (**imprimé DC2**) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

6/ **Attestation d'assurance** pour risques professionnels en cours de validité.

Capacité technique

7/ **Références de l'entreprise** : une liste des prestations similaires effectués au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution (article 3-I 1° de l'Arrêté du 29 mars 2016), spécifiquement dans :

+ **La mise en place de halle pilote modulaire et modulable dans le domaine des biotechnologies**

8/ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les cinq dernières années

9/ **Compétences souhaitées** : Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen) et certificats de qualité ou équivalent souhaités

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir les pièces obligatoires susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1). Cette dernière est fournie en un seul exemplaire afin de désigner le(s) co-traitant(s) du groupement.

Si un candidat souhaite que les capacités professionnelles d'un sous-traitant soient prises en compte, il doit également fournir au stade de la candidature tous les éléments permettant de prouver la capacité professionnelle du sous-traitant et justifier du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Il produit dans ce cas les pièces obligatoires susmentionnées, au nom du sous-traitant, à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1), ainsi que la déclaration de sous-traitance (imprimé DC4).

L'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément à l'article R2144-2 du code de la Commande Publique.

Pour fournir les renseignements demandés, l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 fournis dans le DCE est conseillée. Néanmoins, Ils peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr>), rubriques « marchés publics », « formulaires ».

Règlement de la consultation

Marché de service n°2025-007 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipements pilotes dédiés à la fermentation et aux opérations amont et aval

4.2.1.2 Documents relatif à l'offre :

1. L'acte d'engagement complété et signé,
2. La DPGF complétée, datée et signée,
3. Un mémoire technique détaillant les points du critère technique n°1 précités (maximum 6 pages). Cette note doit être adaptée et spécifique au projet.

Les offres seront présentées en euros.

NB :

- Il n'est pas demandé de renvoyer le CCAP et le CCTP avec l'offre. La signature de l'acte d'engagement par le candidat entraîne l'acceptation de tous les documents contractuels.
- Les informations données dans l'acte de candidature et l'offre sont contractuelles.

4.2.2.3 Procédure dématérialisée de présentation et de remise des offres

Le dossier à transmettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques dans les formats précisés au §3.3.1 du présent règlement de consultation.

Le dossier dématérialisé doit contenir un dossier comprenant les documents prévus aux § 4.2.1.1 et § 4.2.1.2 ci-dessus.

La procédure de dépôt de pli par voie dématérialisée est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr

La durée de téléchargement du pli est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à remettre.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les documents seront signés par le candidat par signature électronique au moyen des outils mis à disposition sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Copie de sauvegarde

L'envoi d'une copie de sauvegarde (copie de l'offre sur CD-Rom ou clé USB) n'est pas obligatoire. Cependant, conformément à l'article R2131-11 du code de la Commande Publique et en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures, une copie de sauvegarde peut être transmise support physique électronique dans le délai imparti pour la remise des offres, soit avant le **18/02/2025 à 12h00**.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – **MARCHÉ 2025-007 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS PILOTES DEDIES A LA FERMENTATION ET AUX OPERATIONS
AMONT ET AVAL
NUMERO DE SIRET**

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

I.N.S.A. de Toulouse

Pôle Marchés

Bâtiment 17

135 Avenue de Rangueil

31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'annexe 6 du code de la commande publique :

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par le pouvoir adjudicateur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte

Règlement de la consultation

Marché de service n°2025-007 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipements pilotes dédiés à la fermentation et aux opérations amont et aval

par le pouvoir adjudicateur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

5 MODIFICATION DU PRESENT CAHIER DES CHARGES

L'INSA se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires doivent en formuler la demande par écrit, **7 jours avant la date limite de remise des offres**, via le site www.marches-publics.gouv.fr (références de la consultation : n°2025-007)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.